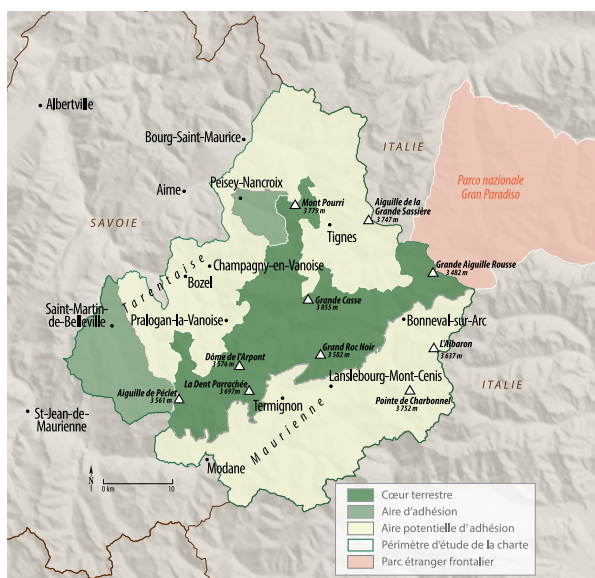




Parc national
de la Vanoise



En 1963 naît le Parc national de la Vanoise, aîné des parcs nationaux. En 1969, le Parc national est menacé par un projet de domaine skiable. Après une mobilisation des français, le Président Pompidou tranche en faveur de l'intégrité de son territoire. En 2013, le Parc national de la Vanoise fêtait ses cinquante ans. Dix ans après la nouvelle loi des parcs nationaux, il s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement durable basée sur la solidarité entre le cœur protégé et l'aire optimale d'adhésion.

PATRIMOINE : cinq réserves naturelles sont adjacentes au cœur du Parc national de la Vanoise. Il comprend une limite commune de 14 kilomètres avec le Parc national italien du Grand Paradis (70 300 hectares). Les deux parcs sont jumelés depuis le 8 juillet 1972. Côté flore, 1 200 espèces sont recensées, dont 91 sont protégées. Côté faune, on trouve 1 900 bouquetins, 4 100 chamois et 125 espèces d'oiseaux nicheurs – 28 couples d'aigles royaux, 4 de gypaètes barbus.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 6 juillet 1963.

Situation : Région Auvergne - Rhône-Alpes.

Le PNV est composé de 30 communes.

22 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.

2 ont adhéré à la Charte.

Cœur : 53 500 ha.

Esprit
Vanoise
PARC
NATIONAL

FOCUS LE PARC & LA MARQUE

La marque collective est attribuée à des produits ou services qui se déroulent en cœur de Parc, en attendant de connaître le périmètre définitif du Parc national.

Ce cœur, caractérisé par des cols d'accès facile, de vastes alpages et des hauts sommets, est propice aux activités consacrées à la randonnée pédestre et l'alpinisme. Mais dès aujourd'hui ils sont aussi plusieurs prestataires en vallées à vouloir bénéficier de la marque et à afficher leur volonté de travailler avec le Parc national : L'Outa (hôtel), Ma cabane à la montagne (camping), Le bois s'amuse (artisan), ainsi qu'une douzaine d'accompagnateurs en montagne.

CONTACT PRESSE

Elisabeth BERLIOZ

04 79 62 89 63

elisabeth.berlioz@vanoise-parcnational.fr

www.vanoise-parcnational.fr





Parc national
de Port-Cros



Créé en 1963, le Parc national de Port-Cros est le premier parc terrestre et marin d'Europe. Deux cœurs, sur les îles de Porquerolles et de Port-Cros, bénéficient d'un haut niveau de protection compte tenu du caractère exceptionnel de leurs sites et de la présence de nombreuses espèces protégées. Une charte, projet de développement durable, élaborée en concertation avec les communes partenaires du littoral sera mise en œuvre en 2016.

PATRIMOINE : le Parc national possède un patrimoine historique considérable, illustré par des vestiges romains, une trentaine d'épaves et une vingtaine de forts militaires. Escale privilégiée des oiseaux migrateurs, le territoire abrite aussi quelques espèces terrestres endémiques comme le discoglosse sarde, petit batracien, et le phyllodactyle d'Europe, reptile en voie de régression. Les espèces végétales terrestres s'accommodent des sols siliceux et du sel des embruns. Le milieu marin tire son originalité de ses paysages sous-marins endémiques à la Méditerranée : l'herbier de posidonie et le coralligène habités par plus de 180 espèces de poissons et de nombreux invertébrés.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de Création : 14 décembre 1963.

Situation : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le Département du Var (83), sur les îles d'Hyères et le littoral varois.

Aire optimale d'adhésion : 11 communes.

Cœur marin : 2 950 ha.

Cœur terrestre : 1 671 ha.

Réserve intégrale : îlots de Bagaud, du Rascas et de la Gabinière.

Esprit
Port-Cros
PARC
NATIONAL

FOCUS LE PARC & LA MARQUE

Le Parc national intègre une aire potentielle d'adhésion littorale fortement urbanisée et marquée par le tourisme de masse. Dans l'attente de l'adhésion des communes littorales à la charte de développement durable et de la validation de son nouveau périmètre, le Parc national concentre ses efforts de marquage sur les îles, cœurs de Parc national, où les dossiers de 3 candidats sont en cours : l'hôtel du Manoir et l'Hostellerie Provençale à Port-Cros, l'hôtel des Glycines à Porquerolles.

Du côté des sorties accompagnées, il existait déjà une convention entre le Parc national et une trentaine de guides (naturalistes, conférenciers ou accompagnateurs en montagne). Le Parc accompagne ces professionnels dans le but de leur faire bénéficier de la marque *Esprit parc national*. Par ailleurs, l'agence réceptive « l'Echappée bleue » a d'ores et déjà sollicité le Parc national pour marquer plusieurs de ses sorties sur les îles.

CONTACT PRESSE

Christine GRAILLET

04 94 12 89 03

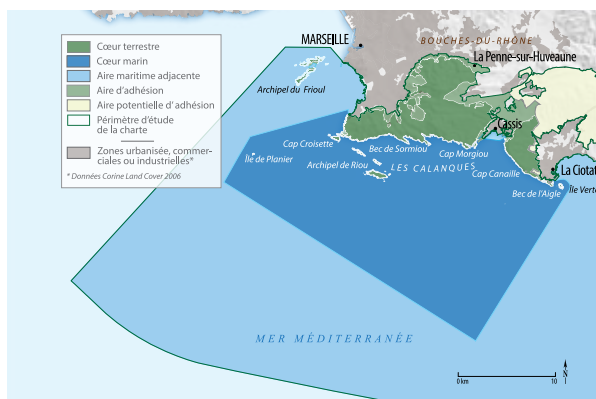
christine.graillet@portcros-parcnational.fr

www.portcrosparcnational.fr





Parc national
des Calanques



Créé en 2012, le Parc national des Calanques est le dixième parc national français et le premier parc européen à la fois terrestre, marin et périurbain. Situé aux portes de Marseille, métropole de deux millions d'habitants, ce monument naturel comprend des massifs littoraux découpés de calanques, ainsi qu'un vaste espace marin qui inclut l'un des plus riches canyons sous-marins de Méditerranée en termes de biodiversité. Il comporte également plusieurs îles, à la fois refuges de biodiversité et porteuses de trésors patrimoniaux. Situés dans une des zones les plus arides et ventées de France, les paysages spectaculaires de l'espace terrestre et marin abritent de nombreuses espèces patrimoniales, littorales et continentales.

PATRIMOINE : les Calanques offrent une biodiversité remarquable avec 140 espèces terrestres animales et végétales protégées, 60 espèces marines patrimoniales et un patrimoine culturel d'une très grande richesse. C'est cet ensemble unique d'écosystèmes terrestres et marins, littoraux et insulaires, et de spécificités culturelles que le Parc national des Calanques a pour mission de protéger et de valoriser pour les résidents, les usagers, les visiteurs ainsi que pour les générations futures.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 18 avril 2012.

Situation : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le Département des Bouches-du-Rhône (13).

Le PNCal est composé de 7 communes.

3 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.

2 ont adhéré à la Charte.

Cœur marin : 43 321 ha.

Cœur terrestre : 8 470 ha.

Esprit Calanques PARC NATIONAL

FOCUS

LE PARC & LA MARQUE

L'espace marin du Parc national des Calanques couvre 93% de son territoire. L'activité de transport de passagers pour la visite des principales calanques par la mer est le principal vecteur de découverte touristique. Une trentaine de compagnies propose cette activité qui permet à près de 450 000 passagers par an de découvrir la façade maritime du Parc national. Des enjeux de quiétude des lieux, de limitation des pollutions, de limitation des impacts sur la faune et la flore mais aussi d'amélioration de l'accès à la découverte de ces patrimoines remarquables. Tout ce que l'on retrouve dans le Règlement d'Usage Catégoriel (RUC) « visites en bateau » dont le premier bénéficiaire est Jean-Michel Icare.

CONTACT PRESSE

Laurence DELACHAUME

04 20 10 50 12

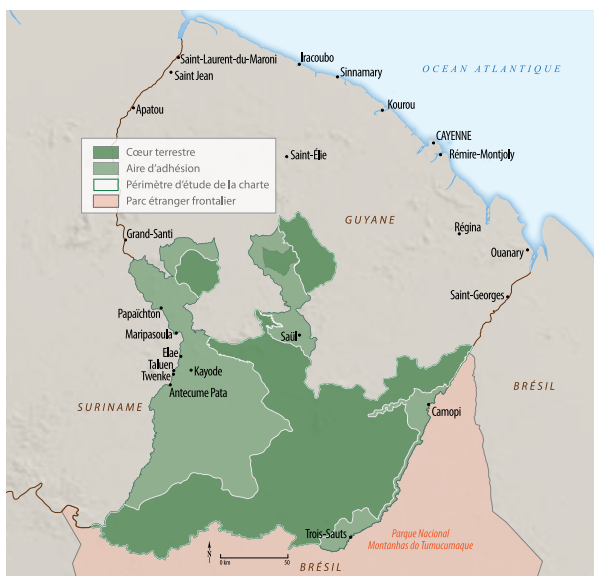
laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr

www.calanques-parcnational.fr





Parc amazonien
de Guyane
Parc national



Plus vaste parc national de France et de l'Union Européenne, le territoire du Parc amazonien de Guyane couvre 40% de la Guyane française. Frontalier du Parc national brésilien du Tumucumaque (3,8 millions d'hectares), il contribue à former l'un des plus grands espaces protégés du monde.

Il est délimité par deux grands fleuves : l'Oyapock, frontière avec le Brésil, et le Maroni, frontière avec le Suriname. Difficile d'accès, il protège une des zones à plus forte biodiversité de la planète, des modes de vie originaux et les activités humaines des habitants des fleuves et de la forêt. C'est le lieu de vie des amérindiens Apalaï, Tiliö, Wayana, Wayäpi et Téko mais aussi des Aluku, noirs marrons du Maroni, des Créoles et des Métropolitains.

PATRIMOINE : côté flore, parmi quelques 5 800 espèces recensées, on compte sur le territoire guyanais plus de 1 500 arbres, dont certains culminent à 50 mètres. Côté faune, 400 espèces de poissons d'eau douce (40% de taux d'endémisme), 192 espèces de mammifères, 261 espèces de reptiles et d'amphibiens, 719 espèces d'oiseaux et des centaines de milliers d'espèces d'insectes (papillons, coléoptères, phasmes).

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 27 février 2007.

Situation : Département de la Guyane (973).

Le PAG est composé de 5 communes.

5 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.

4 ont adhéré à la Charte.

Cœur : 2 millions ha.



©Parc amazonien de Guyane - G.Feuillet

Esprit
Guyane PARC
NATIONAL

FOCUS LE PARC & LA MARQUE

Le Parc amazonien de Guyane est fortement investi avec les acteurs du territoire sur la structuration de filières locales en artisanat et dans le domaine de l'agro-alimentaire. Il réalise des actions d'animation, de communication et de formation des acteurs.

Le développement de la marque *Esprit parc national* en Guyane viendra dans un second temps, une fois ces partenariats locaux structurés.

CONTACT PRESSE

Jean-Maurice MONTOUTE

05 94 29 12 52

jean-maurice.montoute@guyane-parcnational.fr

www.parc-amazonien-guyane.fr

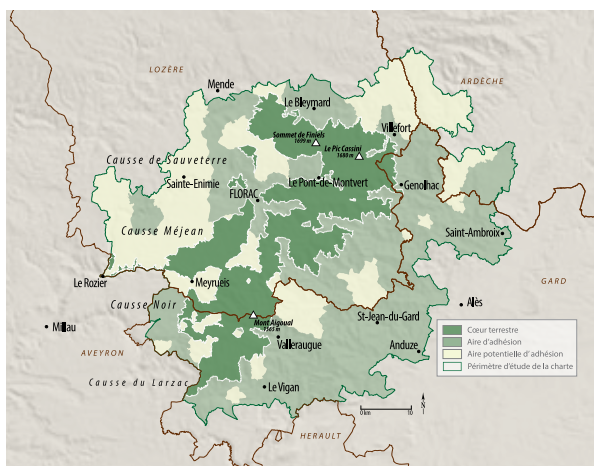




www.espritparcnational.com



Parc national
des Cévennes



Créé le 2 septembre 1970 et désigné Réserve de biosphère en 1985, le Parc national des Cévennes est remarquable par un équilibre particulier entre l'homme et une nature façonnée par les générations successives, depuis le néolithique, et par le souci d'associer protection et développement. Il est habité jusqu'à son « cœur », espace protégé et réglementé. Il constitue aussi 70% du bien reconnu par l'Unesco en 2011, les Causses et les Cévennes, au titre du Paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen.

PATRIMOINE : la biodiversité du Parc national est très riche. On dénombre 2 410 espèces animales dont 45% des vertébrés et les deux tiers des mammifères de France, parmi lesquels 20 espèces de chiroptères. Le territoire abrite de nombreux rapaces menacés : aigle royal, circaète Jean-le-Blanc, faucon pèlerin, grand duc... C'est un site privilégié pour les vautours fauve, moine, percnoptère et gypaète barbu. La flore est très diversifiée (11 000 espèces dont 2 350 plantes à fleurs), avec des associations végétales remarquables et endémiques, en particulier dans les tourbières des monts Lozère et Aigoual, ou encore de la pseudo-steppe caussenarde.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 2 septembre 1970.

Situation : Région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et Auvergne - Rhône-Alpes dans les départements de l'Ardèche (07), du Gard (30) et de la Lozère (48).

Le PNC est composé de 147 communes.

50 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.

107 ont adhéré à la Charte.

Cœur : 93 500 ha.



FOCUS LE PARC & LA MARQUE

Le Parc national a engagé la ré-introduction du cerf élaphe qui avait disparu des Cévennes depuis environ trois siècles. Les populations se sont développées principalement dans 2 zones : les hautes vallées du Tarn et de la Mimette et le nord Aigoual. C'est dans ce secteur que « Sentiers Vagabonds », basé à Saint-Jean-du-Gard, propose des sorties « brame du cerf » marquées *Esprit parc national*. Le brame désigne à la fois la période de reproduction et le mugissement émis par le mâle lors du rut. L'époque la plus propice pour écouter le brame du cerf se situe entre la mi-septembre et la mi-octobre, mais on peut l'entendre bramer jusqu'à la fin novembre. Les sorties se déroulent à la nuit tombée.

CONTACT PRESSE

Catherine DUBOIS

04 66 49 53 48

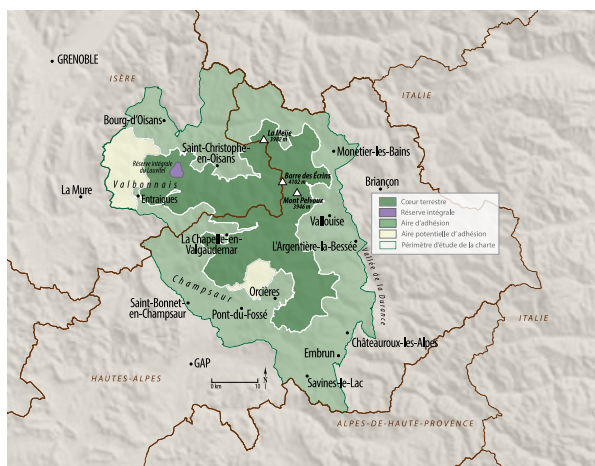
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr





Parc national
des Écrins



Portés par des alpinistes, des naturalistes et des forestiers, les prémices de sa création remontent à 1913. Le Parc national des Écrins est créé officiellement le 27 mars 1973. L'offre de randonnée, l'accueil des visiteurs et les actions pédagogiques comptent parmi les orientations de sa charte, co-construite avec les partenaires locaux. Ce projet de territoire accompagne les activités économiques dans le respect des milieux naturels.

PATRIMOINE : culminant à 4 102 mètres au sommet de la Barre des Écrins, il est considéré comme le parc européen de la haute montagne. Ses vallées forment des identités paysagères et culturelles affirmées : Oisans, Valbonnais, Briançonnais, Vallouise, Embrunais, Champsaur et Valgaudemar. Son étonnante diversité végétale répond aux grands écarts d'altitude et à la conjugaison des influences climatiques des Alpes et de la Méditerranée. Vallées, alpages et sommets abritent toute la faune des montagnes. Le bouquetin y a été réintroduit, l'aigle royal semble prospère, tandis que la population de lagopèdes se développe lentement, menacée notamment par les évolutions du climat.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 27 mars 1973.

Situation : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne - Rhône-Alpes dans les départements des Hautes-Alpes (05) et de l'Isère (38).

Le PNE est composé de 59 communes.

23 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.

53 ont adhéré à la Charte.

Cœur : 92 000 ha.

Réserve intégrale : Lauvitel.



FOCUS LE PARC & LA MARQUE

Le Parc national des Écrins conduit depuis de nombreuses années un partenariat avec les accompagnateurs en montagne, véritable relais d'information auprès des visiteurs. La mise en place de la marque *Esprit parc national* permet de valoriser des sorties de découverte renouvelées, à l'image des offres spécifiques « enfant » qui viennent étoffer le catalogue pour nos petits curieux de nature.

Dans un tout autre registre, la marque *Esprit Parc national* doit permettre d'accompagner les apiculteurs, soucieux de la préservation de leur environnement, dans la valorisation et la promotion des miels et autres produits de la ruche. Les abeilles tirent parti de la diversité d'espèces des prairies fleuries et alpages de notre territoire, qu'elles contribuent à entretenir par leur rôle de pollinisateur. Chacun y trouve son compte, nos papilles aussi...

CONTACT PRESSE

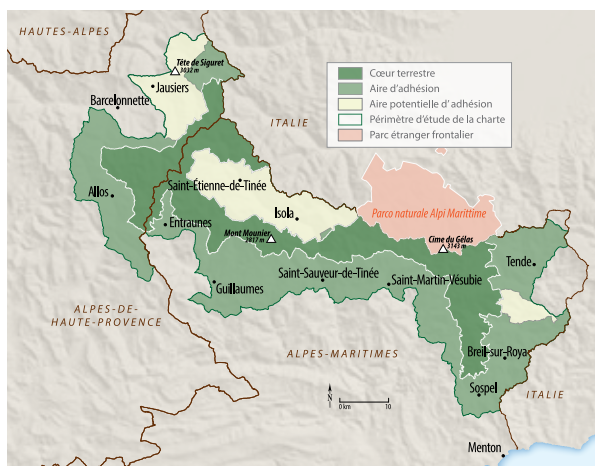
Claire GONDRE

04 92 40 20 27

claire.gondre@ecrins-parcnational.fr

www.ecrins-parcnational.fr





Créé le 18 août 1979, le Parc national du Mercantour doit la diversité de ses paysages et la richesse de son patrimoine naturel et culturel à sa situation géographique unique, au carrefour des influences ligure, alpine, méditerranéenne et provençale. Le territoire du Parc national, qui court depuis ses vallées enclavées jusqu'à la métropole de Nice, à quelques kilomètres de la mer Méditerranée, est à la croisée des enjeux du développement durable, de l'aménagement du territoire et de la conservation de la biodiversité.

PATRIMOINE : l'inventaire de la biodiversité, entamé en 2007 avec le Parco Alpi Marittime, son jumeau italien, a précisé la connaissance du vivant : alors que le Mercantour comptait environ 3 200 espèces, il en est à près de 8 200 aujourd'hui ! Les connaissances sur la flore ont par exemple augmenté de 31%, et même de 210% sur les invertébrés ! Les deux Parcs sont par ailleurs impliqués aux côtés de la Principauté de Monaco et de la Fondation Albert II de Monaco.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 18 août 1979.

Situation : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les Départements des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Alpes-Maritimes (06).

Le PNM est composé de 28 communes.

27 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.

22 ont adhéré à la Charte.

Cœur : 68 000 ha.



FOCUS

LE PARC & LA MARQUE

Dans le cadre de ses missions de développement local et de valorisation des patrimoines, le Parc national du Mercantour a créé divers partenariats avec les acteurs du tourisme de son territoire : le réseau des accompagnateurs en montagne partenaires et l'association Mercantour écotourisme. Depuis quelques années, le Parc national propose ainsi à cette centaine de partenaires touristiques un programme d'accompagnement écotourisme basé sur la Charte européenne du tourisme durable : de la formation, des journées d'échanges et de rencontres, des outils de sensibilisations au territoire ainsi que des actions de valorisation.

Avec la marque *Esprit parc national*, le Parc national valorise les produits et les services de ses partenaires répondant aux critères et plus spécifiquement des hébergements, des sorties découvertes et de miel ou autre produit issu de la ruche.

CONTACT PRESSE

Emmanuel GASTAUD

04 93 16 50 84

emmanuel.gastaud@mercantour-parcnational.fr

www.mercantour.eu





Parc national
des Pyrénées



Le Parc national des Pyrénées est créé le 23 mars 1967 après plusieurs années de discussions passionnées. Depuis 2013, il met en œuvre les actions de la charte définies conjointement par les acteurs du territoire et validées par les communes.

PATRIMOINE : le Parc national s'étire sur plus de 100 kilomètres entre les hautes vallées d'Aure et d'Aspe, le long de la frontière avec l'Espagne. Véritable barrière climatique, son influence océanique explique l'aspect verdoyant des paysages, la profusion de lacs et de cascades. Le Vignemale, plus haute cime des Pyrénées françaises, culmine à 3 298 mètres. Le Parc national joue le rôle de zone refuge pour de nombreuses espèces : isards, ours, gypaètes barbus... En 2014, il a réintroduit les premiers bouquetins ibériques, espèce ancestrale disparue depuis plus d'un siècle du versant français et depuis 2000 des Pyrénées espagnoles. La richesse floristique y est également exceptionnelle. Le Parc national favorise l'accueil de tous les publics : les maisons du Parc national ainsi que plusieurs sentiers d'interprétation sont labellisés « Tourisme et Handicap » pour les quatre familles de handicaps.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 23 mars 1967.

Situation : Région Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes dans les départements des Hautes-Pyrénées (65) et des Pyrénées-Atlantiques (64).

Le PNP est composé de 85 communes.

14 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.

65 ont adhéré à la Charte.

Cœur : 45 700 ha.



©Parc national des Pyrénées - C.Cuenin

Esprit
Pyrénées
PARC
NATIONAL

FOCUS LE PARC & LA MARQUE

Avec la marque *Esprit Parc national*, le Parc national des Pyrénées s'associe avec les accompagnateurs en montagne du territoire afin de proposer aux visiteurs des randonnées accompagnées à la découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager.

Ces professionnels de la montagne ont bénéficié de journées d'échange et de sensibilisation animées par le Parc national portant sur la connaissance des espèces et des milieux où ils pratiquent leur activité.

Un programme de 150 sorties à thèmes est disponible dès cet été : le pastoralisme, les passages transfrontaliers, les rapaces, les sommets pyrénéens, les lacs et tourbières... Elles privilégient des comportements respectueux de la nature ainsi que des modes de déplacement « doux » comme le covoiturage.

Partir en balade avec un accompagnateur *Esprit Parc national*, c'est l'assurance de bénéficier d'un regard et d'une approche particulière de la part d'un professionnel installé sur le territoire, soucieux d'apporter un « plus » en matière d'information sur les activités humaines en milieu montagnard, les produits du terroir, une découverte des paysages et des traditions en lien avec les missions de préservations portées par le Parc national.

CONTACT PRESSE

Marie HERVIEU

05 62 54 16 70

marie.hervieu@pyrenees-parcnational.fr

www.parc-pyrenees.com





Parc national
de La Réunion



Le Parc national de La Réunion est né officiellement le 5 mars 2007. Sa création s'inscrit dans la continuité des politiques publiques en faveur de la préservation et de la valorisation des Hauts de l'île. Depuis 2010, la totalité de son cœur est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco. La Charte du Parc national, à laquelle ont déjà adhéré 17 des 24 communes de l'île, est un projet de territoire, et plus largement de société, pour les Hauts de La Réunion. Elle valorise les patrimoines naturel, culturel et paysager du territoire et vise le juste équilibre entre protection et développement.

PATRIMOINE : le cœur du Parc national offre une mosaïque de paysages naturels grandioses, construits par les éruptions volcaniques successives et façonnés par les effondrements et l'érosion : pitons, cirques et remparts offrent ainsi un relief tourmenté et impressionnant. Il abrite plus de 110 types d'habitats, du littoral à l'altimontain (jusqu'à 3 070 mètres), en passant par des forêts sèches, tropicales humides, des pandanaies ou des tamarinaies. Cela lui vaut de figurer parmi les 25 hauts lieux de la biodiversité mondiale. Le cœur abrite également des zones habitées (îlets de Mafate et des Salazes), mais aussi quelques élevages bovins et des espaces sylvicoles.

LE PARC NATIONAL EN CHIFFRES

Date de création : 5 mars 2007.
Situation : Département de La Réunion (974).
Le PNRun est composé de 24 communes.
23 ont une partie de leur territoire en cœur de parc.
17 ont adhéré à la Charte.
Cœur : 105 447 ha.



Esprit La Réunion PARC NATIONAL

FOCUS LE PARC & LA MARQUE

La vanille fait partie du patrimoine naturel et culturel de La Réunion, elle figure sur le blason de l'île. C'est Edmond Albius, jeune esclave réunionnais de 12 ans qui a découvert la pollinisation de la vanille en 1841. La culture de vanille s'est développée en forêt sur la côte est et sud de l'île où l'humidité est abondante et l'ensoleillement adéquat. Les arbres (vacoas, filaos, jamrosa...) assurent ombrage, tutorage à la liane de vanille. La culture se pratique également en plein champ et sous ombrière.

La coopérative Provanille, qui regroupe 120 producteurs achète, collecte et transforme la production de ses adhérents. En attribuant la marque *Esprit parc national* à la vanille cultivée en sous-bois, dans une gamme différenciée, le Parc national de La Réunion et la coopérative Provanille souhaitent valoriser ce mode de culture et les savoir-faire environnementaux que les vanilliculteurs perpétuent depuis des générations. Il est envisagé de proposer des parcelles forestières pédagogiques aux acheteurs pour leur faire découvrir « in situ » toute la technicité de gestion et de pilotage de la nature des vanilliculteurs.

CONTACT PRESSE

Céline HOARAU
02 62 90 79 04
celine.hoarau@reunion-parcnational.fr
www.reunion-parcnational.fr

